



**CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 MAI 2019
COMPTE-RENDU**

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 3 mai 2019

Le trois mai deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Madame Stéphanie WERTHEIMER, Maire.

Etaient présents : Mmes BORDE Mylène, BOUHOURS Véronique, OUDIN Muriel, RENARD Martine, M. BRUNEAU Jean-Luc, GARET Christian, JOUANNEAU Jacky, Christian MICHENEAU, PRIMAULT Stéphane, QUID'BEUF Marc, TERCINET Fabrice.

Absents excusés : M Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jean-Luc BRUNEAU
M. Stéphane BEGEY donne pouvoir à M. Fabrice TERCINET.
M. Jean-Pierre GASCHET donne pouvoir à M. Christian MICHENEAU.

Monsieur Marc QUID'BEUF a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur Cyril REBILLARD, secrétaire de mairie, est auxiliaire de séance.

Prochains Conseils Municipaux :

- Jeudi 6 juin 2019 à 20 h 15 (intervention Mme Rubio à 19 h 30), jeudi 4 juillet 2019 à 20 h 15

Approbation du Procès-Verbal du 4 avril 2019

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal de la séance du 4 avril 2019. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 4 avril 2019.

Décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L. 2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
04/04/2019	INTERMARCHÉ	Fleurs + carnet à souche	100,00 €
04/04/2019	LEROY MERLIN	Coffres de rangement pour école	150,00 €
04/04/2019	FONDATION DU PATRIMOINE	Adhésion 2019	75,00 €
04/04/2019	CHRONOFEU	Contrôle et entretien extincteur + acquisitions 4 extincteurs	355,00 €
04/04/2019	EXOBRASS	Concert du 14 mai 2019	1 400,00 €
05/04/2019	CNAS	Cotisation 2019	1 800,00 €
05/04/2019	RABOT FRERES	Location autoportée	160,00 €
12/04/2019	MS SERVICES	Béton	400,00 €
12/04/2019	BRICOMARCHÉ	Fleurs	50,00 €
15/04/2019	SBT COLUMBARIUMS	Plaque pour jardin du souvenir	54,00 €
19/04/2019	RABOT FRERES	Location autoportée	131,00 €
19/04/2019	BERNY M & S	Réparation sur tracteur	2006,89 €
19/04/2019	COLMEDIS	Commande produits entretiens	706.80 €

Ressources Humaines

Ouverture d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe 34,25/35^{ème}

Madame le Maire propose sur avis de l'adjointe aux affaires scolaires de promouvoir un agent de l'école et il convient d'ouvrir le poste correspondant. Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de l'adjointe aux affaires scolaires approuve à l'unanimité la création d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps non complet (34,25/35^{ème})

Intercommunalité

Approbation du rapport annuel ordures ménagères 2018

Madame le Maire propose d'approuver le rapport annuel des ordures ménagères 2018 de la communauté de communes. Le conseil municipal approuve le rapport des ordures ménagères 2018 de la communauté de communes à l'unanimité.

Approbation du rapport annuel SPANC 2018

Madame le Maire propose d'approuver le rapport annuel SPANC 2018 de la communauté de communes. Le conseil municipal approuve le rapport SPANC 2018 de la communauté de communes à l'unanimité.

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de débattre sur le PADD du PLUi et que cela apparaisse dans le compte-rendu du conseil municipal. Madame le Maire propose une délibération actant le débat. Après avoir échangé sur les éléments édictés par le document, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de celui-ci sans observations.

Culture

Soutien à Notre Dame de Paris

Madame le Maire informe du courrier reçu de l'Association des Maires de France concernant le soutien à Notre-Dame de Paris. Après débat, malgré l'intérêt unanimement porté à la cause, il ressort que les finances de la collectivité ne permettent pas un réel appui à Notre-Dame de Paris. Un courrier sera adressé à l'Association des Maires de France pour expliquer la position de la commune et dans l'optique de verser un euro symbolique, une délibération sera proposée au prochain conseil municipal.

Par extension, les conseillers font l'inventaire des structures patrimoniales de la commune qui nécessiteraient une réfection, ce qui ne peut être envisagé pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45